

AUDÉLOR
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE



VEILLE
& ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

Veille Économique - Note n°7 du 18 mai 2020

**Covid-19 : impacts sur l'économie du pays de Lorient
(3^{ème})**

Dans le cadre de la fonction de veille entamée à l'agence depuis 2018, AudéLor a engagé un travail spécifique sur l'impact de la covid-19 sur les entreprises et l'économie du Pays de Lorient.

Une première note sur le sujet (Note Veille n°5) a été publiée le 2 avril 2020, la seconde (Note veille n°6) le 20 avril.

La présente note se compose de 4 parties :

- ***Contexte et politiques mises en place***
- ***Impacts macroéconomiques au niveau national : activité et emploi***
- ***Premiers regards sur les impacts territoriaux***
- ***Impact sur entreprises et filières économiques du Pays de Lorient***

NB : Afin de faciliter sa lecture, cette note ne reprend pas l'ensemble des éléments déjà présentés dans les notes précédentes.

Cheffe de projet : Caroline Le Neures

Équipe de rédaction : Gilles Poupard, Christine Boissonnot, Chloé Kerbellec, Frank Antich Y Amengual

Cartographie : Jean-Christophe Dumons

1. Contexte et politiques mises en place

Une pandémie qui impose des décisions exceptionnelles et inédites : mesures de protection des populations et de maintien des activités essentielles à la nation.

Le département du Morbihan a été touché précocement à la suite de la découverte d'un cluster de contamination fin février sur le territoire d'Auray. Un arrêté préfectoral a ainsi été publié dès le 1^{er} mars interdisant tout rassemblement sur le département et en confinant les habitants des communes directement touchées. Les établissements scolaires ont notamment été fermés précocement sur ces communes.

Les annonces ont ensuite concerné l'ensemble du territoire national

- Jeudi 12 mars au soir : fermeture le vendredi 13 mars au soir de tous les établissements scolaires et universitaires, et les établissements de garde d'enfants.
- Samedi 14 mars au soir : fermeture le soir-même à 00h00 des bars et restaurants
- **Lundi 16 mars au soir** : Mise en place du confinement généralisé
- **Lundi 11 mai** : première phase de déconfinement – les cafés, restaurants, musées, salles de concert... restent fermés. Les regroupements hors domicile de plus de 10 personnes sont interdits.
- Une nouvelle phase de déconfinement est programmée pour le 2 juin.

Des dispositifs en perpétuel ajustement

Au regard des difficultés remontées par les entreprises et des réalités rencontrées sur le terrain, les dispositifs d'aide et d'accompagnement des entreprises s'ajustent régulièrement.

- Prolongation du chômage partiel jusqu'au 2 juin pour accompagner le processus de déconfinement.
- Basculement des arrêts de travail pour garde d'enfant vers le dispositif d'activité partielle, moins coûteux pour les entreprises, il permet également de préserver les comptes de la Sécurité sociale.
- Annulation des charges patronales de mars, avril et mai pour les secteurs de la restauration, du tourisme, de la culture et les entreprises de moins de 10 salariés concernées par une fermeture administrative.
- Elargissement des entreprises éligibles aux prêts garantis par l'Etat.
- Elaboration de plans de soutien sectoriels par l'Etat, les Régions et les collectivités locales : culture, tourisme, commerce...

2. Impacts macroéconomiques au niveau national : activité et emploi

Niveau d'activité au niveau national

PIB – Produit Intérieur Brut – Données trimestrielles

Selon l'Insee, au premier trimestre 2020, le produit intérieur brut (PIB) en volume baisse fortement : -5,8 % par rapport au 4^{ième} trimestre 2019. Il s'agit de la plus forte baisse sur l'historique de la série trimestrielle, depuis 1949. En particulier, elle est plus forte que celles enregistrées lors du premier trimestre 2009 (-1,6 %) ou au deuxième trimestre 1968 (-5,3 %). L'évolution négative du PIB au premier trimestre 2020 est principalement liée à l'arrêt des activités « non essentielles » dans le contexte de la mise en place du confinement à partir de la mi-mars (soit « seulement » un demi-mois sur ce trimestre).

PIB trimestriel en France en milliards d'euros



Source Insee- Info rapide n°107- 30 avril 2020

PIB Evolution annuelle

Selon la commission européenne (prévisions du 6 mai), **le PIB de l'Union Européenne devrait diminuer de 7,4 % en 2020 avant de remonter à +6,1 % en 2021**. Les pays les plus touchés devraient être la Grèce, l'Espagne et l'Italie (baisses de plus de 9 %). La France vient ensuite avec une baisse de 8,4 % du PIB et un taux de chômage qui repassera au-dessus de 10 %. Le rebond du PIB pour la France est estimé à +7,4 % pour 2021.

Investissements

Pour l'année 2020, selon l'Insee, les industriels anticipent en moyenne une chute de 7 % en valeur de leur investissement par rapport à 2019. L'investissement chuterait fortement dans la fabrication de matériels de transport (-16%). L'investissement du secteur de la fabrication des « autres produits industriels » et de l'industrie agroalimentaire reculerait de manière moins marquée (respectivement -7% et -3 %). Enfin l'investissement des fabricants de biens d'équipement serait stable.

Source : Insee-info rapide 116 - 7 mai 2020

Emploi et chômage

Activité partielle

Au niveau national, au 12 mai 2020, **12,4 millions de salariés sont concernés par des demandes d'activité partielle** soit une hausse de + 300 000 en une semaine.

- **47% dans des établissements de moins de 50 salariés**, leur part a reculé de -17 points depuis le début de la crise.
- 33% dans des établissements de plus de 250 salariés, leur part est en hausse de 19 points depuis le début de la crise.

Sur les 10,8 millions de salariés concernés par des demandes d'activité partielle en mars, **seuls 48% sont effectivement concernés par des demandes d'indemnisation** soit 5,2 millions de salariés. Toutes les demandes de mars n'ont toutefois pas encore été déposées, les entreprises disposent d'un délai d'un an pour faire leur demande.

Les TPE dont la trésorerie est souvent limitée ont très rapidement déposé leurs demandes d'indemnisation du chômage partiel. En effet, **68% des entreprises de moins de 50 salariés** ayant fait une demande d'autorisation préalable ont déposé une demande d'indemnité, 43% des entreprises de 50 à 249 salariés et seulement 24% des 250 et plus.

Les secteurs qui ont vu leur activité très largement impactée par le confinement sont également ceux qui sollicitent prioritairement l'indemnisation de l'activité partielle. **77% des salariés de l'hébergement et de la restauration bénéficiant d'une demande d'autorisation préalable ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation, 60% des salariés de la construction, 55 % des salariés du commerce**, et seulement 37% des salariés des entreprises des activités de services spécialisés scientifiques et techniques. Ce dernier secteur est celui qui compte le plus de salariés concernés par des demandes préalables.

Source : *Tableau de Bord Hebdomadaire de la DARES du 12 mai 2020*

Plan de sauvegarde de l'emploi :

Le dispositif d'activité partielle joue pleinement son rôle puisque les **procédures de plans de sauvegarde de l'emploi** enregistrées entre le 1^{er} mars et le 30 avril ont diminué de moitié par rapport à la même période en 2019. Le nombre de suppressions de postes envisagées est de 2202, il est trois fois moins élevé qu'en 2019.

Source : *Tableau de Bord Hebdomadaire de la DARES du 12 mai 2020*

Demande d'emploi : situation trimestrielle

À fin mars 2020, le nombre d'inscrits en catégorie A à Pôle emploi a connu sa plus forte hausse depuis le début de la série en 1996, soit +7,1% en un mois. Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories B et C ayant exercé une activité réduite est quant à lui en forte diminution – 68 600 soit -3,1%.

Cette augmentation provient d'un accroissement du nombre des entrées (+30 800, soit +5,5%) mais surtout d'une forte baisse des sorties (-168 200, soit -29%).

Elle concerne toutes les tranches d'âge : les moins de 25 ans (+37 100, soit +7,9%), les 25-49 ans (+160 100, soit +7,8%), les 50 ans et plus (+48 900, soit +5,1%). **Elle touche plus particulièrement les hommes** (+151 100 soit +8,6%) que les femmes (+95 000 soit +5,5%).

Toutes les régions sont concernées (à l'exception de la Guyane), **mais la Bretagne est la plus touchée avec une progression de +9,7% en un mois.**

Source : *Focus sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en mars 2020- DARES*

Emploi salarié privé

L'emploi salarié privé a chuté de -2,3% à la fin du premier trimestre 2020. Ce sont ainsi 453 800 emplois qui ont été détruits en un trimestre. Nous sommes revenus au niveau de septembre 2017.

C'est l'intérim qui connaît le plus fort repli avec -37% soit -291 800 emplois. Hors intérim, la baisse de l'emploi salarié privé est de -0,9% soit -162 000 emplois.

Prolongeant la dynamique des trimestres précédents, **l'emploi salarié privé dans la construction continue de progresser de +0,4%** soit une augmentation de +5700 emplois sur le premier trimestre 2020. Le rythme de progression se ralentit toutefois, il était en effet de +0,7% au trimestre précédent. Sur un an, le secteur a connu une augmentation de 33 600 emplois.

L'emploi salarié privé dans l'industrie est en léger recul de -0,3% (soit -10 000 emplois). Ce repli, le premier depuis début 2017, intervient après 3 trimestres de stabilité des effectifs. Au cours des 12 mois écoulés, le secteur a connu une baisse de -7500 emplois.

L'emploi salarié privé dans les services marchands chute de -3,5% sur le premier trimestre 2020 soit -437 900 emplois. Hors intérim, le repli est de -1,3% et intervient après une hausse de +0,6% sur le dernier trimestre de 2019. Le repli de ce début d'année efface les hausses des 3 trimestres précédents.

(Source : INSEE – Informations Rapide N°2020-118)

Activité professionnelle : zoom sur le télétravail

A l'échelle nationale, le télétravail ou travail à distance concerne en moyenne 25,3% des salariés. Certains secteurs l'ont plus particulièrement déployé, c'est le cas de l'information communication (63,1%), des activités financières et d'assurance (55,3%), des activités immobilières (41,5%), des activités scientifiques et techniques, des services administratifs et de soutien (38,2%) et la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines (36,6%). Avant la crise de la Covid-19, seuls deux de ces secteurs avaient engagé le développement du télétravail pour ces salariés : secteur de l'information et de la communication et celui des activités financières et d'assurance.

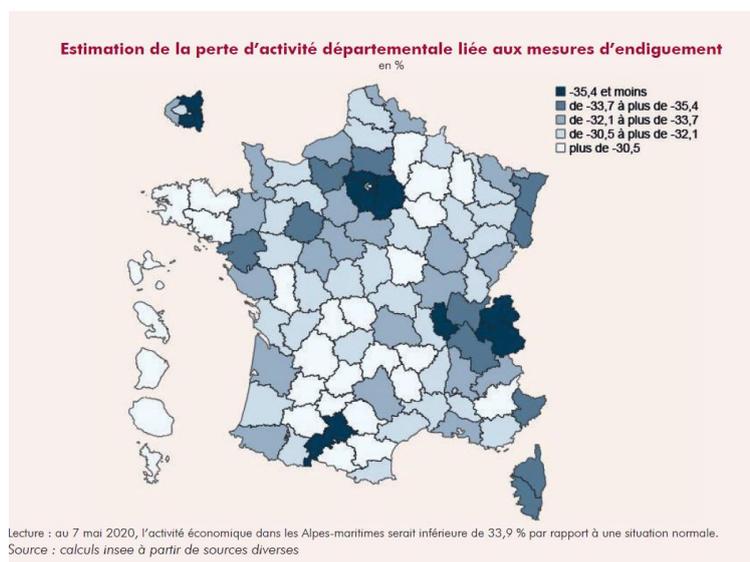
Source : DARES Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

3. Premiers regards sur les impacts territoriaux

Les pertes d'activités selon les départements et régions

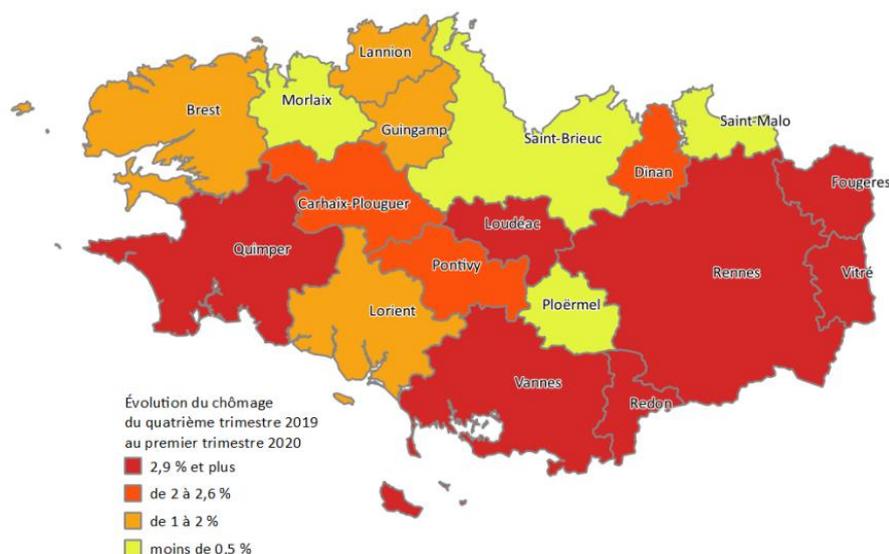
Dans sa note de conjoncture du 7 mai, l'Insee a estimé l'impact du confinement sur les régions et les départements (en appliquant les baisses nationales à la structure économique du territoire). Les disparités sont limitées au regard du choc que subissent toutes les régions françaises. En France métropolitaine, la diminution varie seulement entre -31 % (Bretagne) et -35 % (Corse). La Bretagne est la région de métropole la moins touchée mais de façon très limitée. Ce sont les industries agroalimentaires notamment qui permettent une meilleure résistance (estimée) de l'économie régionale. "Au niveau départemental, l'impact économique est plus dispersé, de -38 % en Savoie à -28 % dans la Creuse et les Deux-Sèvres".

L'impact du confinement sur l'Ille-et-Vilaine est un peu plus fort du fait sans doute de l'industrie automobile. Attention : il ne s'agit que d'une estimation de la perte d'activités pendant le confinement (-31 %) et non d'une estimation de la baisse de l'activité sur le trimestre (-5 % au niveau national) ou l'ensemble de l'année 2020 (-7,5 % au niveau national).



L'évolution du chômage (demande d'emploi) selon les zones d'emploi bretonnes

La DIRECCTE Bretagne a publié en mai 2020 une note intitulée « Le marché de l'emploi en Bretagne au 1^{er} trimestre 2020 ». Elle permet de connaître les évolutions du nombre moyen trimestriel de demandeurs d'emploi de catégorie A entre le 4^{ème} trimestre 2019 et le 1^{er} trimestre 2020. **L'évolution moyenne en Bretagne est de +2,1 % soit un taux supérieur à la moyenne française (+0,8%).** Parmi les zones d'emploi bretonnes, les évolutions vont de -0,9 % (Morlaix) à +4,1 % (Loudéac). **La zone d'emploi de Lorient se situe au 7^{ème} rang breton avec une hausse trimestrielle de +1,6 %.** Attention : si on ne raisonne pas en nombre moyen trimestriel mais uniquement sur le mois de mars, la hausse est beaucoup plus forte : +5,4 % en Bretagne et non +2,1 %. Là aussi, la hausse est plus forte qu'au niveau national (+2,9 %). (Ces données ne sont pas disponibles au niveau zone d'emploi).

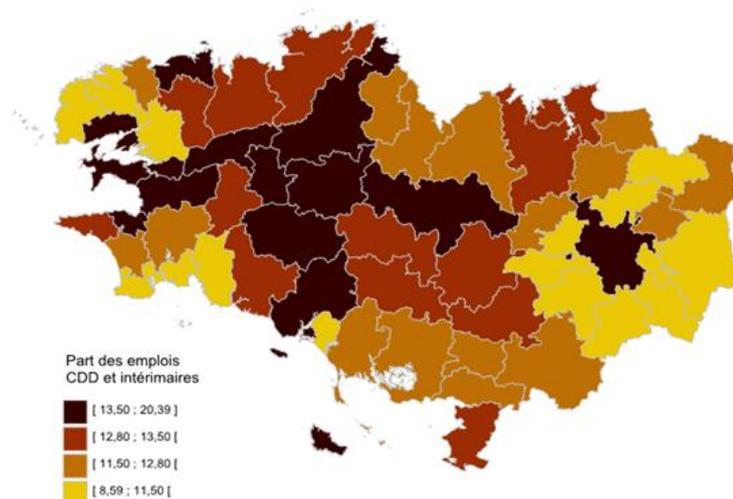


Source : *Direccte Bretagne traitement AudéLor*

Le degré d'exposition des EPCI bretons à la crise vu sous l'éclairage de l'emploi précaire

Dans la note de veille n°6, nous avons présenté une carte du 1^{er} impact potentiel de la covid-19 sur les EPCI bretons en regardant le poids des secteurs qui n'ont pas pu fonctionner pendant le confinement (commerce non alimentaire, restauration, hébergement...). La carte ci-dessous propose un autre éclairage en observant la part des CDD et des intérimaires parmi les salariés résidant sur chaque territoire. Les CDD et les intérimaires ont, en effet, été plus touchés par la crise que les CDI ou titulaires de la fonction publique.

Part des salariés précaires selon les territoires des EPCI



Source : Insee traitement AudéLor

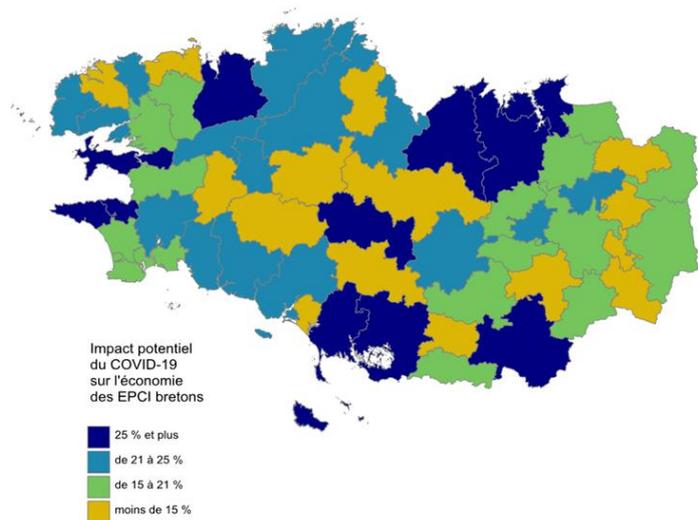
En Bretagne, la part des salariés en CDD ou en intérim est de 13,1 % soit près de 1 500 000 personnes (données 2016). Ce pourcentage varie sensiblement selon les EPCI : de 8,6 % (CC de Chateaugiron) à 20,4 % (CC de Châteaulin).

Part de salariés précaires inférieure à 11,5 %	Part de salariés précaires supérieure à 13,5 %
16 EPCI (en jaune)	14 EPCI (en noir)
CC Pays de Châteaugiron Communauté CC du Val d'Ille-Aubigné CC de Brocéliande CC Montfort Communauté CC Bretagne porte de Loire Communauté CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté CC du Pays d'Iroise CC du Pays Fouesnantais CC de Blavet Bellevue Océan CC Roche aux Fées Communauté CC du Pays des Abers CC du Pays de Landerneau-Daoulas CA Concarneau Cornouaille Agglomération CC du Pays Bigouden Sud CA Vitré Communauté CC Couesnon Marches de Bretagne	CC Loudéac Communauté - Bretagne Centre CC Haut-Léon Communauté CC Poher communauté Rennes Métropole CA Guingamp-Paimpol CC Douarnenez Communauté CC Roi Morvan Communauté CA Lorient Agglomération CC du Kreiz-Breizh (CCKB) Brest Métropole CC Monts d'Arrée Communauté CC de Belle-Île-en-Mer CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime CC Pleyben-Châteaulin-Porzay

Parmi les EPCI avec le plus de salariés précaires, on retrouve 3 types de territoires :

- Les grandes agglomérations : Rennes Métropole, Brest Métropole et Lorient Agglomération.
- Les EPCI du centre Bretagne marqués par l'agroalimentaire.
- Des « petits » EPCI fortement touristiques : Belle-Île-en-mer, Crozon.

La carte de la part des salariés précaires selon les territoires des EPCI présentée ci-avant ne recoupe que partiellement celle des secteurs d'activités les plus exposés présentés dans la note de veille n°6 (ci-dessous). Les vulnérabilités en termes de secteurs d'activités ou de statut des salariés ne sont pas réparties de la même façon.



Source : Insee traitement AudéLor

4. Impact sur les entreprises et filières économiques du Pays de Lorient

Liste des filières suivies

- ✓ **Agriculture**
- ✓ **Pêche et agromer**
- ✓ **Industrie agroalimentaire**
- ✓ **Industrie navale nautisme**
- ✓ **Autres industries**
- ✓ **Bâtiment et travaux publics**
- ✓ **Transport**
- ✓ **Tertiaire qualifié**
- ✓ **Propreté**
- ✓ **Intérim**
- ✓ **Commerce**
- ✓ **Hôtellerie restauration**
- ✓ **Tourisme**
- ✓ **Loisirs sports culture**

Agriculture

- Le territoire compte 2018 emplois agricoles en 2017. La production dominante parmi les exploitations du territoire est l'élevage de vaches laitières (56 % des chefs d'exploitation). *(Source AudéLor – L'observatoire de l'agriculture du Pays de Lorient – Octobre 2019)*

Organisation et fonctionnement

- Les filières agricoles et le mode d'organisation des coopératives ont été largement ébranlés par la crise. L'arrêt de la restauration hors domicile et des exportations a tout particulièrement pesé. Les filières qui ont été les plus touchées par la crise de la Covid-19 sont l'horticulture et la pépinière, la viande et la petite volaille et la meunerie affectée par la baisse d'activité de la boulangerie. La hausse du coût de transport qui est estimée entre +5% et +10% a également pesé sur le système. *(API – 14/05/2020)*
- Face aux difficultés de recrutement pour les cueillettes et récoltes, le Gouvernement a confirmé le 7 mai 2020 la possibilité de déroger à la fermeture des frontières pour faire venir sur le territoire français les travailleurs européens (y compris hors Espace Schengen, comme la Roumanie ou la Bulgarie). En revanche, les travailleurs saisonniers en provenance du Maghreb ne sont pas concernés par cette mesure. *(Ouest-France 11/05/2020)*
- Les difficultés de recrutement de conducteurs de machines agricoles, et en particulier celles dédiées aux récoltes, qui préexistaient avant la crise, se poursuivent *(Ouest-France 20/04/2020)*
- Les start-up et le numérique sont venus au secours des producteurs et consommateurs pour faciliter les mises en relation. De nombreuses plateformes ont été créées ou boostées pendant la période de confinement, pour recenser et localiser les producteurs locaux, proposer des commandes en ligne et organiser la distribution (en points de retrait ou livraison à domicile). Les plateformes de financement participatif ont également été fortement utilisées pendant le confinement. *(Ouest-France 27/04/2020)*.
- La vente de produits frais s'est réorganisée pendant le confinement et progresse fortement. Différentes formules ont été développées : libre-service bien sûr, mais également ventes directes et drive, système de click and collect qui permettent de limiter les contacts. *(Le Télégramme 19/04/2020)*
- Interrogations sur le maintien ou non de ces nouvelles pratiques des consommateurs après la crise ; vont-ils continuer à privilégier les circuits courts ou repartir massivement vers la grande distribution ?

Zoom sur les filières

- Certaines filières, moins présentes dans la grande distribution, ont peiné à compenser la fermeture des marchés et restaurants, comme les producteurs fermiers de fromages d'AOP (53 000 emplois en France, dont 70% en montagne) : les ventes ont chuté de 60 % avec le confinement. Ce phénomène s'est accentué avec la fermeture des rayons de fromages à la coupe dans les grandes surfaces. *(Les Echos 01/05/2020)*
- L'arrêt de la restauration hors domicile a provoqué un effondrement de la consommation de pommes de terre, à titre d'exemple la quasi-totalité des chaînes de production de McCain leader, européen de la frite surgelée est à l'arrêt, une seule ligne continue de fonctionner pour fournir la grande distribution. Le stockage et la réorientation de la production vers l'alimentation animale et la méthanisation génèrent des surcoûts importants pour les producteurs. Une enveloppe d'urgence de 35 millions d'euros doit être débloquée. *(Ouest France 17/05/2020)*.
- La filière volailles est fortement impactée, non pas sur la vente d'œufs mais sur la vente de poulets entiers et petites volailles (pigeons, canards, pintades, cailles, etc.), peu consommées en dehors de la restauration. L'interprofession de la volaille de chair Anvol demande des aides pour éviter la disparition des producteurs. *(Ouest-France du 23/04/2020)*
- Les pépiniéristes se sont également organisés pour continuer à vendre en cette période printanière charnière : drive, livraison à domicile, vente directe sur dérogation. *(Ouest-France 20/04/2020)*

Pêche et agromer

- Le secteur de la pêche lorientaise compte 650 marins pêcheurs en 2017. Le port de Lorient est le premier port de pêche français en valeur. Les produits de la mer représentent 2582 emplois (Source : AudéLor – Panorama économique – aout 2019)
- Les textes précisant les règles d'indemnisation du chômage partiel pour les marins payés à la part ont été publiés. Un décret du 6 mai fixe les modalités de calcul du temps de travail et un arrêté du 7 mai précise les montants horaires d'indemnisation. (Le Marin, 07/05/2020)
- Alors que les cours du poisson avaient retrouvé une certaine stabilité début avril, le retour des produits d'importation a provoqué un effondrement des prix de vente. À titre d'exemple, le poisson importé fin avril à Lorient coûtait entre 1 et 1,5€ le kg, habituellement acheté entre 5 et 6€ le kilo au pêcheur. Un appel à la solidarité et à la vigilance du consommateur sur l'origine du poisson a été lancé (Ouest-France 27/04/2020). Au mois de mai, les prix se réajustent et la GMS joue plus le jeu d'acheter français (source : contacts entreprises)
- La période de confinement a poussé les mareyeurs à innover dans leur mode de distribution. Ainsi La Godaille Bretonne (Lorient, Keroman) a préparé des paniers de poisson frais sous vide, livrés à domicile ou disponibles en drive au magasin. (Ouest-France 20/04/2020)
- Top Atlantique (mareyeur de Keroman à Lorient) reprend progressivement son activité, après 15 jours d'arrêt en mars et la perte de la moitié de son chiffre d'affaires. Des mesures complémentaires aux mesures d'hygiène habituelles en agroalimentaire (port de masques, blouses, gants, charlottes), sont mises en place : horaires de prise de poste décalés, prise de température à l'accueil, gel désinfectant, capacité d'accueil des locaux sociaux réduite, un poste de travail sur deux occupé sur les lignes de filetage, désinfection de l'usine tous les jours. (Ouest-France 11/05/2020)

Industrie agroalimentaire

- L'industrie agroalimentaire (hors produits de la mer) regroupe plus de 3600 emplois sur le Pays de Lorient : (Source AudéLor - Panorama économique du nouveau pays de Lorient – août 2019)
 - Viande : 2400 emplois
 - Légumes : 390 emplois
 - Autres : 800 emplois (boulangerie, pâtisserie industrielle, compléments alimentaires, aliments pour animaux, produits laitiers).
- L'activité des brasseries artisanales est fortement impactée par l'annulation d'événements et la fermeture des bars ; au moins 10 millions de litres vont devoir être détruits. En plus de la perte financière, la destruction des stocks est coûteuse ; les brasseurs réclament une aide sur le modèle de la viticulture pour détruire leurs stocks. 70% des brasseries déclarent une perte de 50% de leur chiffre d'affaires depuis le 15 mars. (Ouest-France du 05/05/2020)

Industrie navale / nautisme

- Le secteur de la construction/réparation navale et de l'ingénierie qui s'y rattache représente 3260 emplois sur le territoire.
- En 2017, le nautisme comptait 780 emplois. (Source : AudéLor – Les emplois maritimes du pays de Lorient – septembre 2017)

Filière construction et réparation navale

- 20 entreprises du Morbihan, spécialisées dans la construction/réparation navale, ont déposé des demandes d'activité partielle ; toutes les demandes ont été acceptées. (source : échanges Préfecture 13/05/2020)
- La reprise est progressive, avec beaucoup d'incertitudes sur l'avenir. Tant que le chômage partiel est en place, il est difficile de voir la réalité économique. En local, les interprofessions (Interprofession du Port de Lorient IPL et Bretagne Pôle Naval BPN) sont restées en soutien des entreprises pour les accompagner dans leurs démarches : organisation d'achats groupés de masques, conseil pour les aides financières, etc. Ils ont également joué le rôle d'interface avec l'ensemble des collectivités locales et des acteurs publics. (source : échanges Préfecture 30/04/2020).
- Bretagne Pôle Naval reste active auprès des entreprises : envoi d'un questionnaire à ses adhérents pour connaître leur situation (niveau de trésorerie notamment) et leurs projections. L'association a maintenu son Assemblée Générale (en visioconférence) afin notamment de sensibiliser ses adhérents sur l'innovation navale (EMR - Energies Marines Renouvelables, oil and gas offshore, etc.). Le salon Pro & Mer spécialisé sur les questions d'emploi, initialement prévu le 31 mars et reporté au 3 novembre, est confirmé. (Journal des Entreprises 30/04/2020)
- Suite à un accord avec 3 organisations syndicales sur 4, Naval Group a progressivement repris ses activités dans le courant du mois d'avril. L'entreprise, qui compte 2200 collaborateurs sur son site lorientais, a décliné localement son plan national de reprise d'activité. Celui-ci passe par la mise en œuvre des consignes sanitaires sous le contrôle d'une équipe sanitaire dédiée. L'entreprise a également annoncé un plan de maîtrise des dépenses avec l'annulation des séminaires et conventions et une priorité donnée aux recrutements et aux formations sur les activités productives. Certains projets d'investissement sont reportés. (Ouest France 22/04/2020)
- Le chantier naval Kership (Lanester) a également repris progressivement ses activités en avril en adaptant son organisation : réduction de la moitié de la capacité d'accueil dans ses locaux, flux de personnels revus, port du masque, etc. (Ouest-France 13/05/2020)
- Le groupe Piriou n'avait gardé qu'une soixantaine de collaborateurs en télétravail au début du confinement exclusivement sur les fonctions supports (gestion, comptabilité, RH...). Grâce au travail avec le comité social et économique de l'entreprise, la reprise progressive des activités de production a pu s'organiser courant avril. À la date du 6 mai, l'activité construction était à 80% et la réparation à 25%. L'entreprise tablait sur une reprise à 100% dès le 11 mai. Le groupe, qui prévoyait un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros, revoit ses prévisions à la baisse et compte sur 160 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit le niveau de 2019. L'entreprise pense pouvoir maintenir tous ses effectifs dans le monde soit 1000 collaborateurs. (Mer et Marine 06/05/2020)

Filière nautisme

- Après avoir stoppé son activité quelques jours en début de confinement, Marine West (vente, préparation et réparation de bateaux voile et moteur) s'est rapidement réorganisée grâce au télétravail, au temps partiel et à l'ajustement de ses équipes sur le terrain (3 personnes maxi). La préparation et la réparation des bateaux ont ainsi pu se poursuivre. La vidéo a permis d'organiser les visites et les ventes de bateaux. L'entreprise table sur un chiffre d'affaires décalé dans le temps. (*Ouest France 05/05/2020*)
- L'autorisation, par la préfecture, des mouvements de bateaux par les professionnels entre ports et vers les corps-morts dès la fin avril a facilité la reprise des activités des entreprises du nautisme et la préparation de la saison. (*source : échanges Préfecture 24/04/2020*).
- Les informations contradictoires sur l'interdiction des activités nautiques a jeté le trouble au sein des professionnels du secteur lors de la semaine de déconfinement. La situation a toutefois pu être régulée grâce à la concertation engagée entre le préfet et les élus locaux. L'autorisation des activités nautiques, l'accès à la quasi-totalité des cales et à de nombreuses plages (en format activité dynamique) permet de lancer officiellement la saison. (*Ouest-France 15/05/2020*)

Course au large

- L'objectif de la filière est de préparer le Vendée Globe (départ prévu le 8 novembre 2020). Fin avril, l'autorisation donnée par le Préfet maritime pour la reprise des entraînements des skippers pour le Vendée Globe notamment, n'a pas été utilisée par les teams avant le 11 mai. (*source : échanges Préfecture 24/04/2020*).
- Le Président de la SAEM Vendée Globe (Yves Auvinet) a réaffirmé sa volonté de maintenir le départ de la course pour le 8 novembre prochain. Un travail est engagé sur les modalités d'accueil du public, dont la forme reste à définir. (*Ouest-France 12/05/2020*)
- Les inquiétudes sont réelles sur l'éventuel retrait des sponsors pour les petites équipes. (*source : échanges Préfecture 24/04/2020*)
- Remise à l'eau des imocas Apivia (skipper Charlie Dalin), Initiatives-Cœur (skipper Samantha Davies) et Charal (Jeremy Beyou), le 12 mai, afin de préparer le Vendée Globe (*Ouest-France 12, 13 et 16 mai 2020*)

Autres industries

- Les autres secteurs industriels représentés sur le territoire regroupent 7000 emplois et se répartissent comme suit :
 - Équipements et mécanique industriels : 1680 emplois (production d'équipements destinés à d'autres secteurs industriels comme les IAA, l'automobile, l'aéronautique...)
 - Emballages : 720 emplois
 - Papier : 700 emplois
 - Éléments pour la construction : 500 emplois
 - Santé-cosmétiques : 380 emplois
 - Fonderie-métallurgie : 520 emplois
 - Textile : 90 emplois.

(Source AudéLor - Panorama économique du nouveau pays de Lorient – août 2019)

- Tout au long du mois d'avril de nombreuses entreprises industrielles ont repris progressivement leur activité. Elles ont adapté leur organisation pour pouvoir mettre en œuvre les gestes barrières et assurer la sécurité sanitaire de leurs salariés. C'est le cas de Polyform Concept Métal située à Inzinzac-Lochrist qui, après 4 semaines de fermeture, a rouvert ses portes le 13 avril en ayant largement repensé son organisation : télétravail, rotation des équipes, mise à disposition de masques, gel... « Un salarié arrive sain et repart sain » *(Le journal des entreprises 21/04/2020)*
- De nombreuses entreprises industrielles ont fait preuve d'adaptation et ont réorienté leur production pour répondre aux besoins nés de la crise de la covid-19 :
 - Le Minor et Guy Cotten ont signé un partenariat pour la fabrication de masques en tissu *(Le Télégramme 23/04/2020)*
 - Guerbet a produit 3000 litres de gel hydroalcoolique pour les professionnels du médical du Pays de Lorient. L'entreprise produit également des réactifs pour l'imagerie médicale et particulièrement le diagnostic pulmonaire des patients touchés par la covid-19. *(Ouest France 06/04/2020)*
- La Fonderie de Bretagne, qui avait dû mettre ses activités à l'arrêt suite à l'incendie de sa ligne de production en mai 2019, devait reprendre ses activités au printemps. Elle ne relance finalement sa production qu'à partir du 11 mai avec un effectif réduit. L'inquiétude pour l'avenir est forte, en effet, le secteur automobile pour lequel l'entreprise produit des pièces est actuellement en grande difficulté. *(Ouest France 10/05/2020)*

Bâtiment

- Sur le pays de Lorient, la construction et les travaux publics représentent 5928 emplois salariés en 2018, pour 960 établissements employeurs. Le bâtiment représente 7% de l'emploi salarié privé. (Source AudéLor - Panorama économique du nouveau pays de Lorient – août 2019)

- Les artisans du bâtiment ont partiellement repris leur activité début avril en ajustant l'organisation des chantiers pour faire respecter les consignes sanitaires.
- Un guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19, élaboré conjointement par les organisations professionnelles et les services de l'Etat, a permis une reprise anticipée des activités dans le bâtiment.
- La question de la prise en charge du surcoût généré par la mise en œuvre des consignes sanitaires est centrale pour les entreprises du bâtiment : les organisations professionnelles du secteur, les architectes et les organismes HLM des Pays de la Loire ont annoncé qu'un accord avait été trouvé sur la prise en charge des coûts liés à la Covid-19. (Ouest France 06/05/2020)
- À la date du 18 mai, le gouvernement estime que 72% des chantiers du bâtiment ont repris et espère une reprise totale pour la fin du mois. Les représentants de la filière sont réservés sur sa capacité à relancer l'intégralité des chantiers aussi vite. Ceux-ci penchent pour une reprise totale après l'été (Le Figaro 18/05/2020)

Travaux publics

- Selon une enquête réalisée par la Fédération Nationale des Travaux Publics du 28 avril au 4 mai :
 - Le secteur a repris progressivement son activité tout au long du mois d'avril. Seules 17% des entreprises étaient encore à l'arrêt au 30 avril.
 - La reprise d'activité sera progressive, les niveaux de chiffres d'affaires attendus sont de 58% à fin mai, 76% à fin juin, 87% à fin juillet.
 - Les freins rencontrés dans le cadre de la reprise sont, dans l'ordre : les difficultés d'approvisionnement en EPI, les relations avec les donneurs d'ordre et les problèmes d'approvisionnement en matériaux et matériels.
 - Plus globalement, les entreprises sont confrontées à la faiblesse du nombre d'appels d'offres, la baisse de la productivité et la hausse des coûts de production.
- Selon la Fédération Régionale des Travaux Publics de Bretagne, le secteur doit faire face à une chute drastique des appels d'offres de -66%. En effet, avec le confinement, les collectivités, principales donneuses d'ordre du secteur, ont stoppé leurs commandes publiques en travaux. (Le Télégramme 14/05/2020)

Transport de passagers

- Maritime :
 - Les capacités des navires à passagers assurant la desserte de Groix sont volontairement limitées pour permettre la mise en œuvre des gestes barrières, mais également pour limiter l'afflux de population sur les îles. (100 passagers par rotation).
 - Trois rotations quotidiennes sont programmées (matin, après-midi et soirée), seules deux rotations quotidiennes sont proposées les dimanches et jours fériés de mai. (Source : *Compagnie Océane*)
- Bus et autocar :
 - Urbain et interurbain bus : les réseaux de transport urbains et interurbain ont progressivement remonté leur offre de service pour accompagner la reprise de l'activité économique
 - Grandes lignes : la limitation des déplacements à 100 km maximum ne permet pas la reprise des liaisons grandes lignes.
- Aérien : Les vols commerciaux au départ et à l'arrivée de Lorient sont toujours suspendus, sans calendrier de reprise pour le moment. (Source : *CCI Morbihan*)
- Ferroviaire : les TER sont assurés entre 40 et 50% de l'offre habituelle. 30% de l'offre TGV sera proposée sur la phase de reprise. (Source *SNCF*). Suite à l'annonce par le gouvernement de la possibilité pour les français de réserver leurs vacances d'été, la SNCF a enregistré 140 000 ventes de billets Grandes lignes, TGV et intercity en 3 jours pour les mois de juillet et août. (*Les Echos 18/05/2020*)
- Le confinement a provoqué une baisse sans précédent des recettes des opérateurs de transport. Même si le service a été largement réduit, les pertes commerciales vont être importantes, liées à la baisse de fréquentation et aux remboursements des titres de transport de mars et avril (demande formulée par Lorient Agglomération à son exploitant). (*Ouest France 23/04/2020*)
- Le chômage partiel, les reports voire les suppressions de charges pour les entreprises et les arrêts maladies pour garde d'enfant vont provoquer un effondrement des versements transport des entreprises. Cette contribution des entreprises représente 70% à 80% des recettes des autorités organisatrices de transport. La perte est estimée par le Sénat entre 1,4 et 1,9 milliard d'euros sur 6 ou 12 mois, soit un manque à gagner de 10% à 20%. (*La Gazette des Communes 07/05/2020*)
- Au regard des incertitudes sur l'évolution du trafic routier dans le cadre du déconfinement et du risque du report des usagers des transports collectifs vers la voiture individuelle, la ville de Lorient va mettre en place un système de mesure du trafic routier : des agents vont comptabiliser les véhicules aux entrées de ville aux heures de pointe, le dispositif humain sera complété par des vues aériennes à l'aide d'un drone. (*Ouest France 07/05/2020*)
- Les déplacements à vélo vont être soutenus avec l'abaissement de la vitesse à 20km/h dans l'hyper-centre et l'impossibilité pour les voitures de doubler les vélos dans les zones de rencontres. Des aménagements spécifiques sur le modèle du rond-point de Bir-Hakeim sont également programmés, sur d'autres ronds-points de la ville pour donner plus de place au vélo. (*Ouest France 07/05/2020*)
- 120 taxis circulent sur l'ensemble du Pays de Lorient. D'après leur représentant, leur activité a baissé de 90% pendant la période de confinement. Pour un nombre important de taxis, les transports sanitaires et scolaires représentent une part significative de leur activité (jusqu'à 75%). Or ils ont été quasiment totalement suspendus pendant la période de confinement. De la même façon, la fermeture de l'aéroport et la réduction d'activité de la gare SNCF ont eu un impact sur l'activité des taxis lorientais. (*Ouest France 23/04/2020*)

Tertiaire de bureau

- Juridique :
 - Les tribunaux lorientais ont annoncé une reprise de leur activité à compter du 18 mai. (*Ouest France 05/05/2020*)
- Comptabilité :
 - L'intervention des comptables auprès de leurs clients a été très variable en fonction du niveau de digitalisation de ces derniers. Pour les plus « avancés », le travail a pu se poursuivre quasi-normalement moyennant quelques aménagements. Pour les autres, le travail a dû attendre le déconfinement. (*Ouest France 12/05/2020*)
- Immobilier
 - Au cours de la période de confinement, seules 2 agences sur 10 ont pu mettre en place le télétravail : 61% ont eu recours au chômage partiel pour tout ou partie de leurs collaborateurs. 53% des agents immobiliers font part de leurs craintes sur leur capacité à rebondir. Cette proportion monte à 61% chez les indépendants contre 46% pour les franchisés. (*Esteval éditions 14/05/2020*)

Propreté

- Activité intense liée à la désinfection des locaux dans la perspective du déconfinement.

Intérim

- Les deux secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi intérimaire (BTP et industrie) ne reprennent que lentement leurs activités et s'attachent prioritairement à organiser le travail de leurs salariés permanents. L'emploi intérim ne repart que très timidement. Selon les représentants du secteur, le retour à la situation d'avant crise n'est pas attendu avant le deuxième voire le troisième trimestre 2021. (*Le Monde 15/05/2020*)

Commerce

- En 2017, le commerce et les services commerciaux comptaient 15 311 emplois salariés privés, soit 25 % de l'emploi salarié privé du territoire.
 - Le secteur alimentaire (grande distribution, artisanat commercial...) représente 29 % des emplois salariés privés dans le commerce et services.
 - La vente et la réparation auto regroupe 1684 emplois salariés privés.
 - L'équipement de la personne et l'équipement de la maison compte près de 2300 emplois salariés privés.

(Source AudéLor - Panorama économique du nouveau pays de Lorient – août 2019)

- Dans le discours qu'il a prononcé le 28 avril, le Premier ministre a donné les grandes orientations pour la réouverture des commerces :
 - chaque commerce devra respecter "un cahier des charges strict limitant le nombre de personnes présentes en même temps dans le magasin, en organisant les flux afin de faire respecter la règle minimale d'un mètre de distance entre chaque personne."
 - "le port du masque grand public sera recommandé pour les personnels et les clients lorsque les mesures de distanciation physique ne pourront être garanties."
 - "un commerçant pourra subordonner l'accès de son magasin au port du masque"

- **Nouvelles dispositions pour les capacités d'accueil dans les commerces**

Le protocole de déconfinement national a été mis à jour dans le week-end (9 et 10 mai) et il y a une modification sur la méthode de comptage de la jauge maximale d'accueil pour le commerce. Le gouvernement autorise une personne pour 8 m² de surface de vente *(LSA -11/05/2020)*

- **Nouvelles dispositions et aides pour les loyers**

- Fonds de solidarité pour les très petites entreprises : il pourra prendre en charge les loyers des indépendants qui n'ont pas de salarié et ne sont pas éligibles au prêt garanti par l'Etat (PGE). Celles-ci pourront bénéficier d'une aide pouvant aller « jusqu'à 5000 euros pour payer leur loyer ». La prise en charge des loyers par le Fonds de solidarité était jusqu'ici assortie à la condition d'avoir des salariés.
- Du 15 avril au 31 décembre 2020, la déductibilité fiscale des abandons de créance est, de façon exceptionnelle, élargie aux abandons de loyers. Il s'agit « **d'inciter les bailleurs à consentir des annulations de loyers pour éviter que les entreprises déjà en grande difficulté ne fassent faillite.** » Autre avantage, le texte prévoit que le bailleur pourra continuer à déduire de son revenu imposable les charges (intérêts d'emprunt, travaux, impôts fonciers...) qui correspondent au loyer auquel il aura renoncé *(Les Echos 04/05/2020)*

- **Enquête commerçants du centre-ville de Lorient**

L'association Lorient Compagnie des commerces, qui fédère les professionnels du centre-ville, a sondé ses 160 adhérents. Sur les 77 réponses obtenues, 58 % ont expliqué ouvrir comme d'habitude. À la question de savoir s'ils prévoyaient d'ouvrir ce lundi, 53 % ont répondu par l'affirmative. Certains commerces redéfinissent leur planning et ouvriront 6 jours sur 7, ce qu'ils ne faisaient pas auparavant. *(Ouest France 10/05/2020)*

-

Commerce non alimentaire

- **Risque de « guerre des prix » qui se profile :**
 - Le débat est ouvert sur le report ou non de la date des soldes (fixée le 24 juin).
 - Lancement par des grandes enseignes, dès l'ouverture des magasins le 11 mai, d'opérations « bons plans » et « ventes privilèges » (ex : Gifi qui propose -50% en bons d'achat).
 - Le maintien en décalage du « French Day » par des grandes enseignes
 - Toutes ces actions génèrent un risque accru de guerre des prix au détriment des indépendants. Il y a une nécessité de laisser le temps aux acteurs de reprendre une activité normale en repoussant les soldes en août afin d'offrir la possibilité aux commerçants d'écouler un stock été, pour recevoir la collection d'hiver : les avis des fédérations sont très partagés. (*Fashionnetwork 12/05/2020*)
- Des nombreuses enseignes déjà en difficulté avant la crise, voient leur situation se dégrader: Alinéa et Naf Naf se sont ainsi mises en redressement judiciaire. (*LSA 17/05/2020*)
- Depuis le 11 mai, les commerces lorientais ont rouvert leurs portes :
 - Les commerces de soin de la personne (coiffure, esthétique), dont l'ouverture était très attendue, ont choisi de ne travailler que sur rendez-vous. Les agendas sont souvent déjà remplis pour la semaine. Plusieurs professionnels envisagent d'ouvrir le lundi pour compenser une partie des pertes, d'autant plus que le nombre de clients peut être réduit en fonction de l'espace disponible. Les nouvelles contraintes sanitaires vont entraîner une hausse des prix.
 - Dans le prêt-à-porter, des processus de désinfection et de quarantaine des vêtements ont été mis en place pour sécuriser la clientèle. L'essayage en cabine est parfois interdit.
 - Les grandes enseignes ont souvent rendu obligatoire le port du masque et limitent le nombre de clients présents en même temps dans leur établissement.
 - Sur la phase de reprises d'activité, de nombreux commerces ont réduit leurs horaires d'ouverture anticipant un retour très progressif des consommateurs.(*Ouest France 11/05/2020 et contacts entreprises*)
- Une semaine après la réouverture, la reprise est réelle même si le niveau d'activité reste modeste. (*Source : contacts entreprises*)

Hôtellerie restauration

- L'hôtellerie et la restauration regroupe 2755 salariés sur le Pays de Lorient. (Source AudéLor - Panorama économique du nouveau pays de Lorient – août 2019)
- Les hôtels reprennent très doucement leur activité.
 - Dès le 11 mai pour les hôtels Mercure et Ibis qui relancent leur activité en adaptant leur organisation (renforcement du nettoyage et désinfection régulière des parties communes, service en chambre pour les petits déjeuners). C'est la clientèle d'affaire qui permet cette reprise d'activité. (Le télégramme 10/05/2020).
 - C'est également le cas de l'Hôtel de la Citadelle à Port-Louis. Il avait fermé dès le début du confinement à cause des annulations de séjours jusque fin juin. Ces annulations correspondent à une perte de chiffre d'affaires d'environ 35%. De nombreux désistements pour juillet et août ont suivi l'annonce de l'annulation du FIL. La réouverture a toutefois été préparée en déployant des moyens importants pour protéger clients et salariés : désinfection du mobilier, réaménagement des espaces pour respecter la distanciation... (Le Télégramme, 05/05/2020)
- En 2019, 8,5 millions de personnes dans le monde ont utilisé Airbnb. Avec le confinement, la baisse du chiffre d'affaires attendu en 2020 s'élève à -54%. Les revenus de la plateforme étaient inférieurs de 25% en mars 2020 par rapport au même mois en 2019. Conséquence directe : licenciement de 1900 salariés, soit ¼ de l'effectif. La plateforme doit également faire face à un très fort mécontentement des hôtels qui contestent la politique de remboursement sans frais des annulations mise en place sans concertation. (La Tribune 15/05/2020))
- Les cafés et restaurants pourraient être autorisés à ouvrir à partir du 2 juin dans les départements « classés verts ». C'est l'annonce faite par le premier ministre en date du 14 mai, lors de sa présentation du plan de soutien au tourisme.
- Dans le cadre de la recherche de solutions innovantes pour répondre aux contraintes sanitaires des restaurateurs, 3 lorientais ont inventé un système de QR code qui offre une réponse à la problématique sanitaire des menus papier. Plusieurs restaurateurs se sont déjà déclarés intéressés par cette solution pratique et peu onéreuse. (Ouest France 13/05/2020)

Tourisme

- Le Comité Régional du Tourisme a mené une enquête à l'échelle bretonne auprès des professionnels du secteur entre le 8 et le 15 avril 2020. Sur les 3000 questionnaires, 104 sont issus de la destination Lorient-Quimperlé, voici quelques résultats concernant les professionnels du territoire :
 - **71%** des structures étaient ouvertes au moment de l'appel au confinement sur le Pays de Lorient
 - Aujourd'hui (enquête) : **84%** sont fermées
 - **71%** ont eu recours au chômage partiel
 - **33%** ont prévu de recruter des saisonniers de mars à octobre
 - **57%** ont prévu de recruter des saisonniers pour la haute saison
- Un plan de relance global de 800 000 € a été voté par le CRT pour accompagner le secteur du tourisme breton (Le Journal des Entreprises, 21/04/2020)

Loisirs, sport, culture

- L'interdiction prolongée, au moins jusque début juin, des rassemblements de plus de 10 personnes a marqué l'arrêt définitif pour l'année 2020 de tous les championnats sportifs. Les classements sont figés à la date de mise en œuvre du confinement. En tête de la ligue 2, le Football Club de Lorient (FCL) retrouvera donc la ligue 1 pour la prochaine saison. (*Ouest France 01/05/2020*).
- La crise de la Covid-19 a un impact important sur le modèle économique du **football** français avec une baisse des droits télé, du sponsoring, de la billetterie et du mercato (principale ressource pour de nombreux clubs). Les pertes du secteur sont estimées à 400 millions d'euros au niveau national. Pour faire face à la crise, les clubs ont largement fait appel au prêt garanti par l'Etat pour un montant total de 224,5 millions d'euros. (*Ouest France 10/05/2020*).
- **Le Club Nautique Lorientais**, premier club morbihannais en termes de résultats sportifs, qui compte 650 sociétaires, a dû mettre ses 13 salariés (dont 6 entraîneurs) au chômage partiel. 50 000 euros de recettes liées aux régates sont d'ores et déjà perdus. Si les activités individuelles (Paddle, planche à voile) vont pouvoir reprendre rapidement moyennant quelques aménagements, pour les activités collectives, il faudra attendre. L'association bénéficie du soutien de la ville de Lorient et de Lorient Agglomération. Une cagnotte de soutien a été lancée et fonctionne plutôt bien. (*Ouest France 12 mai 2020*)
- **Le secteur de la culture**, qui comptabilise 1,3 millions de travailleurs en France, est particulièrement touché par la crise actuelle. Un plan d'aide exceptionnel a été annoncé :
 - une année blanche pour les intermittents du spectacle avec la prolongation des droits à indemnisation jusqu'en août 2021.
 - La création d'un fonds d'indemnisation pour les séries ou tournages
 - "Un grand programme de commandes publiques" visant notamment les "jeunes créateurs de moins de 30 ans",
 - Les indépendants et les TPE du secteur de la culture seront quant à eux éligibles au fonds de solidarité de 7 milliards d'euros mis en place par le gouvernement pour les mois de mars, avril et mai, afin de faire face aux conséquences économiques de l'épidémie. (*France 24 06/05/2020*)
- Quimperlé réfléchit à réinventer sa saison culturelle : drive in, médiation culturelle. L'objectif est de proposer une offre alternative aux événements estivaux annulés. (*Le Télégramme 07/05/2020*)
- Les parcs de jeux indoor (escape game, parcs de jeux couverts...), nombreux dans le département, expriment leur inquiétude devant l'impossibilité de mettre en œuvre les gestes barrières de par la nature même de leur activité. Ils s'inquiètent d'être les derniers à pouvoir ouvrir après la restauration. (*Ouest France 13/05/2020*)

AudéLor
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

12 avenue de la perrière
56324 Lorient cedex
02 97 12 06 40

www.audelor.com



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Pour télécharger
les communications
d'AudéLor : www.audelor.com

